

Réunion du 21 octobre 2004

Convocations adressées le 14.10.2004

(20 h 30) Séance levée à 21h 45

Étaient présents : P. BOREL, J.L THOMAS, R. LELIEVRE, L. BELLOT, G. RIBEUX, F. NORRAND, T. GUILLONARD, D. LEBRETON, S. LEGENDRE, A. BREUER, H. DAVY, S. TRETON  
Absent : D. BINGUENET-PECATE (non inscrit)

- Réflexion sur la demande des Parents d'Élèves de l'École Publique pour la prise en charge de la gestion de la garderie par la Commune.

M. le Maire a apporté au Conseil Municipal les éléments de réflexion pour la prise en charge éventuelle de la garderie de l'association de Parents d'Élèves de l'École Publique par la municipalité. Le vote est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- Réflexion sur la demande de l'École Catholique Notre Dame de Lourdes pour la signature d'un contrat simple sur 3 ans.

M. le Préfet n'ayant pas donné de suite favorable à la demande de transformation du contrat simple en contrat d'association, il convient de revoir ce dossier en proposant, par exemple, une participation financière de la commune pour 3 ans - participation qui pourrait subir une augmentation annuelle égale au coût de la vie. Pour mémoire en 2004, nous avons versé une subvention de 6582 € pour 26 élèves dont 3 hors commune. Le vote est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- Examen de la demande présentée par le Docteur BREUER

M. le Maire fait part à l'assemblée que le 1<sup>er</sup> janvier 2005 le Dr BREUER s'associera avec les Médecins de Prê-En-Pail et quittera donc son cabinet de Lignéres-Orgères Départ motivé par l'évolution de sa profession (lettre du Dr BREUER ci-jointe). Toutefois, le Dr BREUER propose de maintenir deux demi-journées de consultation par semaine sur notre commune et demande en contrepartie à la Commune de mettre à sa disposition, à titre gracieux, un local adapté (la Commune louerait le cabinet médical actuel). Le vote est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Docteur BREUER Franck  
Médecin généraliste  
Espace de L'Est  
53140 Lignéres-Orgères  
Tel : 02 43 03 18 37  
Fax : 02 43 04 77 06

M Pascal BOREL,  
Maire de Lignéres Orgères  
Mmes et Ms les Conseillers  
municipaux

Lignéres, le 7 octobre 2004

M le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après près de onze années passées à exercer à plein temps au sein de votre commune, j'ai le projet de transférer mes activités professionnelles sur la commune de Prê-en-Pail au 1<sup>er</sup> janvier prochain (2005), en collaboration avec mes confrères déjà installés sur ce site.

Cette nouvelle orientation professionnelle est essentiellement dictée par les prochaines contraintes et obligations relatives à notre profession qu'un médecin isolé ne pourra que très difficilement mettre en œuvre tant au point de vu matériel que moral : Nécessaire obligation de formation professionnelle, évaluation et certification des compétences et des cabinets médicaux, mise en œuvre du dossier médical partagé, permanence de soins, mise en conformité des matériels.

Nonobstant cette décision, et dans le but de contribuer à maintenir un service essentiel au tissu social dans notre commune, je vous propose d'effectuer deux demies journées de consultation par semaine en ouvrant à Lignéres un cabinet secondaire comme il m'en a été autorisé par le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins (décision exceptionnelle donnée au vu de notre situation démographique médicale départementale catastrophique)

Si cette proposition recevait votre aval, je vous demanderais, pour permettre la mise en place de cette activité, de bien vouloir mettre à ma disposition à titre gracieux, un local adapté ainsi que toutes les facilités nécessaires à l'exercice de ma profession.

Observant par ailleurs que notre situation médicale n'était pas forcément bien comprise par l'ensemble des décideurs, je me permets de vous adresser ci-joint un article paru dans le dernier bulletin du Conseil National de l'Ordre des Médecins. Ce document vous permettra, si besoin, de bien appréhender les interrogations, le malaise et surtout les prochaines orientations professionnelles des futures générations médicales.

Je vous prie d'agréer, M le Maire, Mmes et Ms les Conseillers, l'assurance de ma considération distinguée.

En cas d'urgence, Téléphonez au 15  
Conversion Secour 1  
Membre d'une association de gestion agréée, acceptant à ce titre @ pourcentage d'impose  
Membre à son tour

Réflexion sur l'intérêt de nommer un 3<sup>ème</sup> adjoint

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Chantal LEGENDRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, souhaite se décharger de certaines délégations et qu'il serait donc nécessaire de créer un troisième poste d'adjoint. Cette création de poste n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires pour la commune car l'indemnité de Mme LEGENDRE serait divisée en 2 avec le (la) futur(e) adjoint(e). Le vote est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Informations sur les investissements en cours et futurs

- la construction des 3 logements est en cours
- la toiture de l'église devrait être bientôt achevée
- curage de la lagune- M. Le Maire a rencontré M. Belliot pour fixer un prix d'achat du terrain nécessaire au stockage des boues
- réfection réseau d'eau dans le centre bourg en 2005
- effacement des réseaux électriques et téléphoniques en 2005 (si la commune est retenue)
- aménagement de la voirie suite à effacement des réseaux en 2005
- travaux aux cimetières
- le projet de lotissement est suspendu : l'acquéreur ayant décidé de ne pas poursuivre son projet de construction

**Objet : PRIMES DE FIN D'ANNEE**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Autorisent le maire à mandater avec les salaires de novembre 2004 les primes ci-dessous :

- Joël ROBERT	809,70 € net
- Isabelle PIEDNOIR	809,70 € net
- Frédéric LEMASSON	809,70 € net
- Stéphane PHILIPPE	555,22 € net
- Odile CARDIN	474,25 € net
- Laetitia JULIEN	173,51 € net
- Christelle GUILLOUARD	23,13 € net

**Objet : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorisent M. le Maire à verser à Mme Solange COUTARD, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil pour l'année 2004.

**Objet : NOMINATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Nomment Mme Sylvie TRETON référent de la Sécurité Routière.

**Objet : REMPLACEMENT DE L'AIDE MATERNELLE**

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorisent M. le Maire à verser à Mme Christelle GUILLOUARD la rémunération qui lui est due suite au remplacement qu'elle a effectué lors du congé maladie de Mme Odile CARDIN (soit 12 heures). Ces heures seront ajoutées aux heures que Mme Christelle GUILLOUARD effectue actuellement en tant qu'agent d'animation.

**Objet : VENTE LESAGE ET GFA DUFEU AUMONT**

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Considérant que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable aux ventes chargent M. le Maire de faire établir les actes de vente près de Me Jean TONNELIER.

Les frais d'enquête qui ont été réglés par la commune seront remboursés par les acquéreurs par moitié.

M. DE QUENETAIN, géomètre, procédera aux bornages